



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES
SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES**

PROCES VERBAL DE CARENCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;

Madame BLEUBAR Denise - Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Guadeloupe ;

Atteste qu'aucune liste de candidature n'a été déposée au jour et heure limite (25 octobre 2018 – 17 heures) au titre de l'élection des représentants aux commissions consultatives paritaires :

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

En conséquence est dressé le présent procès-verbal de carence.

Fait à Basse – Terre le 26 octobre 2018,

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale